

*[Text]*

The federal plan does not provide for non-earners or partially disabled people. Therefore, they have to rely on what we could call a safety net. The many provincial and municipal programs which, alone or in combination, provide a basic income for disabled people is what we would identify as that safety net. The Canada Pension Plan may in fact exclude too many people, and therefore cause an excess of reliance on that safety net.

The federal plan provides a low level of benefits. Although many people are eligible for supplementary benefits from private and provincial or municipal programs, our national program should provide a higher level of basic protection.

Under co-ordination, the national Canada Pension Plan administration has to become partners with provincial governments and the Workmen's Compensation Boards. Disabled Canadians usually apply to more than one program, and there is often a duplication of medical forms and examinations, frequently by the same doctors. If the various components of this system were integrated, it would become more cost efficient and the disabled person would be served more effectively.

The Canada Pension Plan decision-making process is centralized, but client contact is initially and primarily in the field and delays and miscommunication can occur. This could be alleviated by a system which would allow some level of decision-making in the field, even if it is screening out applicants who clearly do not meet the eligibility requirements.

Under vocational rehabilitation, there is no formalized routine referral process between the benefit system and the vocational rehabilitation system, nationally and in most provinces. Successful vocational rehabilitation means fewer people receive benefit payments and savings would be realized over time. As people diverted to employment from pensions, the increase in the number of taxpayers would also yield financial benefits to the government.

The administration of the Canada Pension Plan disability pension, as a part of the general pension plan, means its future is uncertain because of the aging population and the corresponding drain on the pension fund.

We feel there is no simple solution. All of these are so complex, but we do suggest there could possibly be three basic goals, which may work in a positive way in this matter.

One would be to ensure disabled individuals who cannot work will receive benefits at a level compatible with the cost of living, through cash transfer payments and income. Secondly, there must be assurance of proper rehabilitation assessment, including medical and vocational assessment. Lastly, the goal

*[Translation]*

répéter le processus de l'examen médical avec les délais et les décisions inconséquentes qui s'ensuivent.

Le régime fédéral ne couvre pas les personnes qui ne reçoivent pas de salaires ou qui sont partiellement handicapées. Elles doivent donc s'en remettre à ce que nous pourrions appeler un filet de sécurité. Ce filet de sécurité est constitué de nombreux programmes provinciaux et municipaux qui, seuls ou en combinaison, fournissent un revenu de base aux personnes handicapées. En fait, il est possible que le Régime de pensions du Canada exclue trop de personnes, ce qui fait que le fardeau imposé à ce filet de sécurité est excessif.

Le régime fédéral offre des allocations d'un niveau trop faible. Notre programme national devrait offrir une protection de base d'un niveau supérieur, même si plusieurs personnes sont admissibles aux programmes privés et provinciaux ou municipaux.

L'administration nationale du Régime de pensions du Canada doit travailler en collaboration avec les gouvernements provinciaux et la Commission des accidents de travail d'une façon coordonnée. Les handicapés font souvent une demande à plusieurs programmes et il arrive fréquemment que les mêmes médecins soient forcés de dédoubler les formules et les examens médicaux. Si on intégrait les différentes composantes de ce système, il serait plus rentable et offrirait des services plus efficaces aux personnes handicapées.

Le processus de prise de décision du Régime de pensions du Canada est centralisé alors que le contact avec le client se fait d'abord et avant tout sur le terrain: des délais et une mauvaise communication peuvent s'ensuivre. On pourrait éviter ces obstacles au moyen d'un système qui permettrait que certaines décisions soient prises sur le terrain, même si ce n'était que d'éliminer les candidats qui, de toute évidence, ne satisfont pas aux conditions d'admissibilité.

Pour ce qui est de la réadaptation professionnelle, il n'existe aucun processus formalisé de référence entre le système des allocations et le système de réadaptation professionnelle, que ce soit au plan fédéral ou dans la plupart des provinces. Un programme de réadaptation professionnelle ayant du succès est synonyme d'allocations en moins à verser et d'économies réalisées après un certain temps. À mesure que ces personnes passeront d'une pension à un emploi, l'augmentation du nombre des contribuables produirait aussi des avantages financiers au gouvernement.

L'administration des pensions d'invalidité du Régime de pensions du Canada, en tant que partie du régime général de pensions, a un avenir incertain à cause du vieillissement de la population et de la demande correspondante faite au fonds de pensions.

Nous ne pensons pas qu'il y ait de solution simple. Toutes ces questions sont très complexes, mais nous pensons qu'il y a trois buts fondamentaux qui nous mettraient sur la bonne voie.

Le premier est de s'assurer que les personnes handicapées qui ne peuvent pas travailler reçoivent des allocations, sous forme de paiements et d'un revenu comptants, proportionnées au coût de la vie. Il faut deuxièmement s'assurer qu'une évaluation de réadaptation soit faite convenablement, y